



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 octobre 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Commission africaine de statistique

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1^{er}-4 octobre 2018

Point 9 de l'ordre du jour*

Examen des principales conclusions et recommandations

Projet de conclusions et recommandations

Introduction

1 La sixième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 4 octobre 2018, sur le thème « Renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux en appui aux politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique ».

2 Le Président du Symposium africain sur le développement de la statistique, M. Risenga Maluleke, Directeur général de la statistique d'Afrique du Sud, a souhaité aux participants la bienvenue à la réunion et à Addis-Abeba. Sa déclaration liminaire a été suivie des allocutions du Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Abdalla Hamdok, du Chef de la Section de la comptabilité nationale et des statistiques économiques de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, M. Gregory Scott, et du Directeur du Département de statistique de la Banque africaine de développement, M. Charles Leyeka Lufumpa.

3 La réunion a été officiellement ouverte par Son Excellence Monsieur Mulatu Teshome, Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Préambule

Sixième réunion de la Commission africaine de statistique

4 *Reconnaissant* que le thème de la réunion avait été choisi pour mettre en relief le rôle des systèmes nationaux de statistique, en tant que piliers du programme de transformation de l'Afrique, dans l'appui apporté à l'application des politiques de diversification économique et d'industrialisation et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

5 *Considérant* le nouveau cadre stratégique de la CEA et ses nouveaux domaines stratégiques et programmes statistiques ;

6 *Considérant également* les rapports statutaires de la CEA sur :

- a) le renforcement des capacités statistiques en Afrique,
- b) le Programme de développement durable à l'horizon 2030,
- c) les recensements de la population et des logements,

* E/ECA/STATCOM/6/1.

- d) les registres et statistiques de l'état civil et
- e) le Système de comptabilité nationale de 2008,

7 *Prenant note* du rapport et des recommandations de la treizième réunion du Symposium africain sur le développement de la statistique, de la huitième réunion du Forum africain pour le développement de la statistique et de la quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

8 *Prenant également note* des comptes rendus et des recommandations des manifestations parallèles suivantes : réunion du Groupe africain sur les ressources humaines et la formation statistique ; cours de formation dans le domaine de la pauvreté multidimensionnelle ; cours de formation aux fonctions de direction ; exposé sur le thème « Tirer parti des observations de la Terre et des données satellitaires pour appuyer le développement durable en Afrique »,

9 *Considérant* les résultats de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'Organisations Nations Unies et les points de vue africains sur les principaux domaines du programme statistique mondial ;

10 *Considérant également* l'intégration des statistiques et des informations géospatiales, et la question de savoir comment la prochaine génération de recensements intelligents appuyés par de nouvelles cartes de base et des données géospatiales peut aider à relever les défis statistiques et à mettre en œuvre le Programme 2030 ;

11 *Constatant* que la science et la technologie de l'information géospatiale et les disciplines connexes, qui sont aujourd'hui utilisées dans un grand nombre d'applications et de services propices au développement industriel, social et économique, offrent des moyens radicalement différents de produire et d'utiliser des informations pour favoriser le développement économique et communautaire ;

12 *Notant* qu'une connaissance approfondie des liens entre les individus, les activités économiques et les lieux géographiques peut mieux permettre de comprendre les questions sociales, économiques et environnementales essentielles, que ne le permet la seule évaluation des données socio-économiques et peut, dès lors, faciliter la réalisation des objectifs du Programme 2030 ;

13 *Notant également* les progrès accomplis aux niveaux mondial et continental dans l'élaboration d'un cadre statistique et géospatial mondial ;

14 *Ayant pris note* des programmes de renforcement des capacités statistiques mis en œuvre à l'appui du système statistique africain et *ayant échangé* des vues sur ces programmes ;

15 *Considérant* la préparation de la cinquantième session de la Commission de statistique de l'ONU ;

Généralité

La Commission africaine de statistique :

16 *Prie instamment* les États membres de mobiliser des ressources, conformément à la décision du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, pour l'appui de la production, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques aux fins de la mise en œuvre des plans nationaux de développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

17 *Demande* aux États membres de collaborer de façon créative et novatrice pour surmonter certaines des difficultés majeures que rencontrent les bureaux nationaux de statistique, afin de parvenir à l'objectif de la mise en place d'un système statistique qui fonctionne bien ;

18 *Invite instamment* les partenaires de développement à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux, afin de leur permettre de continuer à répondre à la demande croissante de statistiques pour appuyer des programmes de développement qui ne cessent d'évoluer aux niveaux national, régional et mondial ;

19 *Encourage* les États membres à prendre en compte les technologies de l'information géospatiale en tant que cadre fondamental de l'appui à la production et à la diffusion de données statistiques ;

20 *Exhorte* les parties prenantes agissant dans le domaine du développement de la statistique en Afrique à conjuguer leurs efforts en vue de répondre à la demande croissante de données pour l'ensemble des programmes de développement ;

21 *Prie* les services statistiques nationaux d'améliorer la qualité des données administratives, notamment en investissant dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et dans la ventilation par genre des indicateurs pour assurer le suivi des droits fondamentaux de l'homme et pour remédier aux inégalités ;

Renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux en appui aux politiques de diversification économique et d'industrialisation en Afrique

22 *Demande* aux États membres de collaborer de façon créative et novatrice, de créer des synergies entre les écosystèmes de données et d'établir des partenariats entre les parties prenantes concernées, pour surmonter les difficultés majeures que rencontrent les bureaux nationaux de statistique dans leur travail, afin de mettre en place un système statistique efficace et efficient ;

23 *Souligne* l'importance d'un leadership politique efficace, d'une appropriation nationale et de la mobilisation de ressources suffisantes pour la réussite d'une transformation dans le domaine de la statistique ;

24 *Prie* les services statistiques nationaux des États membres d'améliorer la qualité de leurs données administratives respectives, par divers moyens, notamment en investissant dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et dans la ventilation par genre des indicateurs, en vue de promouvoir l'égalité en tant que droit fondamental de l'homme ;

Nouveaux domaines stratégiques et questions statutaires de la CEA

Nouveaux domaines stratégiques et programme statistique

25 *Prend note* des nouveaux domaines stratégiques de la CEA, approuve le programme statistique de la CEA et exhorte la Commission à poursuivre, en étroite coordination avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les efforts qu'elle déploie à l'appui du renforcement par les États membres de leurs capacités statistiques ;

Document statutaire sur le renforcement des capacités statistiques en Afrique

26 *Prend note* du renforcement des capacités en cours en Afrique dans le domaine de la statistique aux échelons national, sous-régional et continental dans le cadre des efforts visant à promouvoir le développement durable ;

27 *Demande* aux pays africains de prendre en compte leurs stratégies nationales de développement de la statistique dans leurs plans nationaux de développement et dans le processus d'établissement des budgets nationaux, et *souligne* que cette mesure permettra de faciliter les efforts visant à assurer un suivi et une évaluation de l'élaboration de tels plans nationaux de développement ;

28 *Exhorte* les pays africains à accorder une haute priorité aux statistiques, en allouant des ressources financières suffisantes à la production et à l'utilisation des statistiques, et à créer des fonds nationaux pour le développement de la statistique, comme le recommande la Charte africaine de la statistique ;

29 *Exhorte également* les pays africains à réviser leur législation relative aux statistiques et à l'aligner sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et sur la Charte africaine de la statistique, et en outre à veiller à ce qu'il y ait une coordination efficace entre tous les acteurs présents dans les systèmes statistiques nationaux ;

30 *Invite* les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités dans le domaine de la statistique, à améliorer la coordination entre les systèmes statistiques nationaux de leurs membres et à harmoniser les mécanismes de production des statistiques ;

31 *Invite également* les partenaires de développement à accroître leur appui au système statistique africain, en vue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique ;

Rapport régional sur les indicateurs des Objectifs de développement durable

32 *Prend note* des travaux réalisés par la CEA sur le cadre d'indicateurs régionaux intégrés et le Manuel sur ledit cadre ;

33 *Demande* aux pays d'accroître la disponibilité des données qui sont pertinentes pour les indicateurs des objectifs de développement durable et pour les indicateurs régionaux intégrés ;

34 *Approuve* les conclusions et les recommandations du rapport sur la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques du genre, formulées dans l'annexe I du rapport sur les indicateurs des objectifs de développement durable ;

Document statutaire relatif aux recensements de la population et des logements

35 *Exhorte* les pays à organiser le cycle de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ;

36 *Encourage* les États Membres à examiner les nouvelles questions relatives aux activités de recensement en Afrique, notamment l'utilisation des unités d'habitat et des empreintes des habitations dans la cartographie censitaire, l'utilisation de dispositifs portatifs et l'exploitation des données spatiales recueillies à la faveur des activités de cartographie censitaire et les modifications apportées aux chronogrammes des recensements du fait de l'adoption des dispositifs mobiles ;

37 *Appelle* les pays africains à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des activités de recensement et les partenaires de développement à soutenir les efforts des États membres ;

Rapport statutaire sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil

38 *Encourage* les pays à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en vue d'étayer les estimations et les projections démographiques au moyen de statistiques d'état civil régulières et continues, compilées à partir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sur les naissances et les décès, qui sont les deux éléments clefs de l'évolution démographique ;

39 *Soutient* la mise en place d'un Comité de directeurs de l'état civil en vue de la création d'un forum intergouvernemental qui examinera les questions de développement se rapportant aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et collaborera avec le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civile pour, d'une part, maintenir la dynamique imprimée aux systèmes et, d'autre part, soutenir et accélérer les progrès ;

40 *Encourage* les pays à renforcer la coordination entre les bureaux d'état civil et les bureaux nationaux de statistique en vue d'améliorer non seulement la couverture

et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil, mais également la qualité des données figurant sur l'acte d'état civil et la production de rapports statistiques annuels par les États membres ;

Document statutaire relatif au Système de comptabilité nationale de 2008

41 *Reconnait* les progrès accomplis par les États membres dans le domaine de la révision de la base de calcul du produit intérieur brut (PIB) et *exhorte* ces États à se conformer aux recommandations internationales relatives à la révision de cette base de calcul, tous les cinq ans ;

42 *Prend note* des principaux facteurs qui empêchent les États membres d'établir les tableaux des ressources et des emplois selon le Système de comptabilité nationale de 2008 et *exhorte* les États membres à surmonter ces difficultés et à actualiser plus fréquemment les tableaux susmentionnés ;

43 *Exhorte* les pays à utiliser la comptabilité environnementale pour l'élaboration des politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;

44 *Prend note* des domaines couverts par les indicateurs économiques de Objectifs de développement durable et *invite* les parties prenantes à adopter une approche intégrée dans le but d'exploiter de manière efficace et efficace toutes les sources de données lors de l'élaboration de ces indicateurs ;

45 *Prie instamment* les États membres de mettre pleinement en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 ;

Manifestations parallèles

Treizième réunion du Symposium africain sur le développement de la statistique

46 *Approuve* le rapport et les recommandations de la treizième réunion du Symposium africain sur le développement de la statistique et *exhorte* les États membres à actualiser leurs recensements de la population et leurs systèmes de statistiques économiques ;

47 *Invite* les États membres à soutenir, avec l'appui des institutions panafricaines, le Symposium africain sur le développement de la statistique en ce qui concerne en particulier sa gestion et son modèle de financement et *encourage* la création, à cet effet, d'un comité composé des États membres et des institutions panafricaines ;

Huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique

48 *Approuve* le rapport et les recommandations de la huitième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique et *encourage* les États membres à élaborer des solutions innovantes en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité des données ;

Quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

49 *Approuve* les conclusions et les recommandations de la quatrième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et *accepte* de porter ces recommandations à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pour adoption ;

Manifestations parallèles

50 *Approuve* les rapports et recommandations des manifestations parallèles ci-après :

- a) Réunion du Groupe africain sur les ressources humaines et la formation statistique ;
- b) Formation dans le domaine de la pauvreté multidimensionnelle ;
- c) Formation aux fonctions de direction ;

d) « Tirer parti des observations de la Terre » : données satellitaires à l'appui du développement durable en Afrique ;

Conclusions de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'ONU

51. *Prend note* des efforts et des contributions des représentants des pays africains au Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et demande à tous les pays d'apporter un appui à ces efforts et contributions ;

52. *Prend note également* des points de vue africains sur les principaux domaines du programme statistique mondial émanant de la quarante-neuvième session de la Commission de statistique de l'ONU et encourage tous les États membres à mettre en œuvre les activités liées au programme statistique mondial ;

53. *Appelle* les États membres, avec l'appui des organisations panafricaines, à constituer un Groupe africain chargé d'étudier la question des métadonnées dans les statistiques officielles ;

Intégration de la statistique et de l'information géospatiale

54. *Prend note* de ce qui suit : pour mettre en œuvre le Programme 2030 et suivre effectivement les progrès réalisés eu égard à la réalisation des objectifs de développement durable, les décideurs doivent reconnaître qu'une connaissance approfondie des liens entre les personnes, les activités économiques et les lieux géographiques peut aboutir à une meilleure compréhension des questions sociales, économiques et environnementales que ne le ferait une simple évaluation des données socioéconomiques ;

55. *Recommande* que le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale soit mis en place en tant que cadre de gouvernance global dans le domaine de la gestion de l'information, de la science et de la technologie géospatiales, de façon qu'il ait les capacités d'adapter les politiques et les actions stratégiques pour traiter les questions revêtant une importance particulière pour l'Afrique, et que les organismes nationaux soient en mesure de traiter les préoccupations spécifiques des pays africains ;

56. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à d'autres institutions panafricaines de collaborer pour promouvoir et faire valoir l'importance de l'information géospatiale dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et international auprès des États membres, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, du secteur privé et des autres parties prenantes ;

57. *Prie instamment* les États membres de donner la priorité aux concertations qui doivent se tenir pour garantir que les autorités nationales chargées des statistiques, de la planification et de la cartographie collaborent efficacement à l'élaboration de leurs infrastructures et systèmes de données respectifs, dans l'objectif d'encourager une unification potentielle des bureaux nationaux de statistique et des services nationaux de cartographie, ce qui présenterait un avantage commun pour tous les intéressés ;

58. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et au Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale au niveau mondial de poursuivre l'élaboration du cadre statistique spatial africain et l'élaboration de lignes directrices en vue de la géomatrisation des stratégies nationales de développement de la statistique ;

Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires

59. *Prend note* des programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires et recommande qu'ils facilitent des synergies et coordonnent les actions

d'appui aux systèmes statistiques nationaux en termes de ressources financières, techniques et humaines ;

60. *Prie instamment* les États membres d'intégrer le Programme de comparaison internationale, en tant que pratique optimale, dans le relevé régulier des prix ;

Préparation de la cinquantième session de la Commission de statistique de l'ONU

61. *Prend note* des orientations fournies en vue d'améliorer la contribution de l'Afrique aux délibérations de la cinquantième session de la Commission de statistique de l'ONU, et encourage tous les pays à participer activement à l'élaboration d'une position commune africaine ;

Date, lieu et thème proposés pour la septième réunion de la Commission africaine de statistique

62. *(à compléter)*